

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 2023

Présents : Edouard Meunier, Raymond Combaz, Carole Fontaine, Stéphanie Mansord, Jacqueline Bieth, Karine Bouvier-Bangillon, Sylvie Duc, Didier Maccarinelli., Jean-Louis Joly, Juliette Derimay, Sandra Lepoint, Elisabeth Bordet, Guillaume Bedhet

Président : Edouard Meunier

Excusés : Nicolas Albrieux, Romain de Saint Jores

Secrétaire : Carole Fontaine

En début de séance, il est procédé à l'audition :

- De représentants du Football Club du Beaufortain (Gilles Donaz/Frédéric Dugit-Gros) venus faire le point sur l'activité du club qui va bientôt fêter ses 50 ans. Depuis le 1^{er} janvier 2023, et à la demande d'Arlysère, c'est la commune qui gère directement le stade. Point a été fait sur l'entretien du stade et son arrosage, les locaux nécessaires au bon fonctionnement du club, et la cohabitation avec le camping.
- De Bruno Tissot, représentant du groupe Sully (promoteur) venu présenter un projet de construction d'une trentaine de logements à Champ Marmot, portant sur un peu plus de 2 000 m² de surface de plancher, répartis en deux blocs collectifs en bas de parcelle, avec 34 places de parking souterrain.

Le PV du conseil du 15 mai est adopté à l'unanimité

Adoption du PLU

Le conseil prend connaissance du rapport du commissaire enquêteur, suite aux 2 enquêtes publiques tenues du 2 novembre 2022 au 2 décembre 2022, puis du 20 avril 2023 au 20 mai 2023 Ce rapport émet un avis favorable aux modifications proposées. Le conseil municipal approuve la modification du Plan Local d'Urbanisme. Cette délibération sera publiée dans un journal local et sur le portail national de l'urbanisme

Projet Champ Marmot

Suite à l'audition de Bruno Tissot, représentant du groupe Sully, en début de séance, et suite à de nombreuses réunions de travail tenues dans le 1^e semestre, le conseil décide à l'unanimité de vendre la parcelle de Champ Marmot au prix de 220 000 euros, permettant ainsi la réalisation de 2 blocs de logements collectifs représentant une trentaine de logements, et ultérieurement, la réalisation d'une ou deux maisons individuelles en haut de la parcelle.

Rapport CLECT

Dans sa réunion du 29 juin 2023, le conseil d'agglomération a adopté le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) concernant les 39 communes la composant. La procédure prévoit que chaque commune doit ensuite délibérer. La commune de Queige est concernée par une dotation supplémentaire de 13 500 euros correspondant aux charges annuelles de fonctionnement et d'entretien du terrain de foot, dont la commune assume la responsabilité depuis le 1/01/2023. Le conseil adopte à l'unanimité ce rapport.

Tarifs périscolaires

Jacqueline Bieth propose une augmentation du tarif de la cantine de 4,50 à 4,70 €/ repas. Elle rappelle que ce prix avait déjà été augmenté de 0,20 ct l'année dernière, mais que le fournisseur avait augmenté sa prestation de 0,45 ct par repas. Nous ne connaissons pas encore les tarifs proposés pour par le fournisseur pour l'année scolaire 2023/2024. Le tarif unique de 4,70€ reste inférieur à beaucoup d'autres communes du Beaufortain, certaines ayant fait le choix de tenir compte du quotient familial, ce qui n'est pour l'instant pas le choix de la commune de Queige.

Par ailleurs, il est proposé de reconduite en état les tarifs de la garderie.

La proposition est adoptée à l'unanimité, moins une abstention, et un vote contre.

Emprunts

Le conseil prend connaissance des propositions de 4 banques concernant les besoins de financement de la commune, tels qu'adoptés dans les budgets votés en avril dernier.

A l'unanimité, le conseil retient les offres suivantes :

Budget général : offre de prêt de 200 000 euros sur 20 ans de la Caisse d'Epargne au taux variable (livret A + 0,4%) avec amortissement du capital constant.

Budget lotissement Le Bonnet : offre de prêt court terme (2 ans maxi) du Crédit Agricole de 205 000 euros au taux fixe de 4,55 % avec remboursement du capital à terme.

Modification budgétaire

Le Conseil municipal adopte les modifications budgétaires suivantes :

Budget général : En recettes : +13500 € pour les attributions de compensation, + 6000 € aide Pole emploi,

En dépenses : +13500 € opération Aire de loisirs, + 6000 € personnel non titulaire.

Budget camping : - 10 000 euros charges de personnel, +7000 euros fournitures, 1000 frais de gestion.

Rénovation de la chapelle de Molliessoulaz

En 2022, un groupe de bénévoles a entrepris la rénovation de la chapelle de Molliessoulaz, dont l'origine remonte à 1630, dédiée à St Roch et St Bon.

Peu après, une statue de St Roch, issue de cette chapelle et qui avait disparu depuis des décennies, a été retrouvée, rachetée par la paroisse, et redonnée à la commune. Cette statue retrouvera son lieu d'origine durant l'été 2023.

Un retable, datant de l'origine de la chapelle, est en piteux état. Suivant l'avis de la commission départementale d'art sacré, elle mérite une restauration et des devis d'entreprises spécialisées ont été réalisés. Le budget est de 36 000 euros. Des subventions sont possibles.

Le conseil décide à l'unanimité de solliciter les subventions maximales auprès du Département et de la Région, et d'encourager une campagne de dons pour apporter l'autofinancement de l'opération.

Voie verte

Le projet de piste cyclable entre Albertville et Beaufort, conduit par Arlysère, avec l'implication des communes concernées, a abouti à la définition d'un tracé respectant les objectifs fixés (le plus possible en site propre, pente maximale de 7/8%), pour un coût estimé à plus de 8 millions d'euros. Les recherches de financement sont en cours.

Il a été convenu que les acquisitions foncières nécessaires soient conduites par les communes. Pour Queige, si le tracé principal s'organise autour de la voie publique dite « transbeaufortaine », des solutions d'amélioration (éloignement des habitations, respect d'une pente maximale) nécessitent des acquisitions concernant une dizaine de propriétaires. La liste précise sera prochainement établie pour une prise de contact durant l'été.

Rapport poteaux/armoire incendie

Didier Maccarinelli présente le rapport des bornes et armoires incendie suite à la mission confiée à Rémy Cavagnoux.

Sur la commune, 107 poteaux ont été répertoriés, dont 1 inutilisable et 6 dont les débits sont insuffisants pour être opérationnels. Le rapport des débits sera transmis au service Eau d'Arlysère pour être recoupé avec leurs données afin de voir les mesures correctives qui peuvent être faites. Une vingtaine d'armoires incendie sont réparties sur la commune, les structures sont en mauvaise état, 20% des tuyaux sont inutilisables, des éléments sont manquants dans certaines armoires. Des devis vont être demandés pour chiffrer le coût de la remise à niveau de ces installations. Il convient de mener une réflexion sur le maintien de ces équipements, et de leur fonctionnement (surveillance, formation des habitants au maniement d'une lance...)

Questions diverses

Pont Couvert : Un diagnostic effectué par le CEREMA a alerté la commune sur le très mauvais état du pont reliant la RD 925 aux hameaux de Bonnecine et Villarasson. Par mesure de précaution, ce pont été limité à 19 t, et cette barrière sera sans doute abaissée à 3,5 T après réception et analyse du rapport définitif. Par ailleurs, les restrictions concernant le pont de l'Esteret (voie communale reliant les Roëngers à Marolland) seront revues (limitation actuelle de tonnage à 12 t non justifiée), et il sera proposé à un prochain conseil son élargissement.

Vente parcelle route d'Outrechenais ; le conseil valide à l'unanimité la proposition de vente d'une parcelle de 1195 m², constructible, mais non viabilisée, au prix de 15 000 euros, à un jeune couple désirant construire leur résidence principale.

Bâtiment Tivoly : plusieurs contacts sont en cours avec des investisseurs, ou des demandes de location. Les possibilités de réaménagement sont contraintes par les règles du PPRn (plan de prévention des risques naturels), qui limite très fortement les créations d'ouvertures dans les bâtiments existants, à cause des risques d'inondation. Le conseil confirme son souhait de privilégier la vente plutôt qu'une nouvelle location.

Recours entreprise Sibille : le conseil est informé qu'un recours en référé précontractuel a été déposé par l'entreprise Sibille T.P. contre la commune auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, celle-ci n'ayant pas été retenue lors de l'appel d'offres du marché de la création d'une zone aqualudique, et estimant que la procédure n'a pas été respectée. La défense de la commune sera assurée par le cabinet d'avocats Petit et associés.

Fixation du prochain conseil au lundi 11 septembre à 19 h 30.

Pour extrait :

En mairie, le 13 juillet 2023

Le Maire,

